

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois



EDITO

Persiste et signe !

Le gouvernement s'enferme dans une politique d'austérité en direction du Public comme du Privé qui va durablement pénaliser les salariés de ces deux secteurs d'activité.

Les retraités, via l'accord concernant les retraites complémentaires, que la Cgt n'a pas signé, vont également être mis à contribution puisque les retraites complémentaires vont être plafonnées, en terme d'augmentation, à 1 point en dessous de l'inflation.

En appauvrissant retraités et salariés le gouvernement va également pénaliser la consommation du pays, ce qui aura des répercussions sur l'emploi, ne permettra pas une véritable relance de l'économie et ne laisse pas entrevoir une sortie de crise économique et sociale pour la majorité de la population.

En affirmant qu'il n'était pas un président socialiste, mais le président de la France, François HOLLANDE a confirmé que la politique qu'il menait n'avait pas de rapport avec les engagements et les fondamentaux de son mouvement, pire encore il a décrédibilisé la politique, alors que les éléments de confiance des Français en direction des représentants des partis politique étaient déjà bien mal en point.

L'idée qu'accéder au pouvoir fait perdre ses repères idéologiques et le socle de l'engagement politique qui a prévalu au choix d'appartenance politique, balaye l'importance du premier tour de la plupart des scrutins électoraux politiques ou la bataille des idées tient une place importante.

Ainsi, dès lors que l'on accède au pouvoir on se plierait au seul maître à penser qu'est l'économie !

Nicolas SARKOZY a mené cette politique durant 5 années, avec les résultats que l'on connaît de progression de la misère et du chômage, cependant il ne faisait que suivre la ligne politique de l'UMP.

Il nous faut répondre aux dérives gouvernementales qui font la part belle à l'économie et aux riches qui voient leurs dividendes sans cesse progresser, comme ce fût le cas encore en 2011 pour les entreprises du CAC40.

La nouvelle journée d'action du 9 avril contre la transposition de l'ANI dit de sécurisation de l'emploi doit servir de support à l'expression de ce mécontentement. Cet accord qui déroge et détricote le code du travail n'est rien de moins que la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique et social qui va mettre en pièce le préambule de notre constitution et la construction sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance.

Si nous ne réagissons pas, il y a fort à parier que les prochaines discussions sur une énième réforme des retraites, pour lesquelles le gouvernement annonce déjà un rallongement des années de cotisations, vont une nouvelle fois mettre à mal nos acquis et hypothéquer l'avenir du système solidaire de retraite par répartition !

Que les représentants politiques soient déconnectés de la réalité est aujourd'hui une évidence. Reste une question importante : **Combien de temps encore allons nous nous laissé faire ?**

Une partie de la réponse tient dans la mobilisation de toutes les forces de la Cgt pour exiger une autre répartition des richesses et des mesures en direction de ceux qui sont les principaux responsables de cette crise : la finance.

Très fraternellement
Jean-Louis MOREL



Le 9 avril, tous ensemble dans l'action !

Les exigences du Medef ne doivent pas faire la loi !

L'examen du projet de loi sur la flexibilisation du marché du travail, basé sur l'accord de régression sociale du 11 janvier 2013, a commencé à l'Assemblée nationale. Le gouvernement, qui voudrait que le texte soit applicable avant l'été, a décidé d'une procédure législative accélérée.

Il y a urgence à continuer de se mobiliser !

Depuis des années, le Medef veut faire croire que « *les licenciements d'aujourd'hui font les emplois de demain* », qu'il faut flexibiliser le travail pour que « *les employeurs n'aient pas peur d'embaucher* ». Mais chaque jour, c'est 1 000 salariés de plus qui se retrouvent au chômage. Les plans de départs « volontaires » et le nombre de ruptures conventionnelles explosent. Dans les grands groupes, les licenciements boursiers jettent à la rue des milliers de salariés, directs et sous-traitants et continuent de ravager des pans entiers de notre économie. **Et il faudrait encore flexibiliser ! Il faudrait encore plus faciliter les licenciements ?**

L'accord Medef du 11 janvier prétend poser les bases d'un « nouveau modèle économique et social. Quelques exemples :

- il détruit les garanties collectives nationales comme socle minimal applicable à chaque salarié quelle que soit la taille de son entreprise. Il favorise les accords d'entreprise, voire le « gré à gré », en « oubliant » que le salarié n'est pas libre de ses choix, seul face à son employeur ;
- le contrat de travail signé n'est plus une garantie pour le salarié puisqu'il peut être suspendu (jusqu'à 2 ans !) par un accord d'entreprise ;
- la mobilité imposée devient la règle, même si le contrat de travail ne la prévoyait pas, avec pour sanction le licenciement si le salarié la refuse ;
- il réduit les moyens pour le salarié d'obtenir réparation auprès de la justice, par exemple en ne permettant pas de remonter au-delà de trois ans pour demander aux Prud'hommes des salaires ou des heures supplémentaires non payées. Cette mesure va particulièrement frapper les salariés des petites entreprises dépourvues de syndicats ;
- la consultation sur la réalité du motif économique s'efface derrière la négociation sur le contenu du « plan de sauvegarde de l'emploi » et le processus de consultation du CE. A quoi pourra bien servir une éventuelle loi sur les licenciements boursiers si on ne peut plus débattre de la véracité du motif économique ?

Pour faire baisser le chômage, il faut sortir du toujours plus flexible, du toujours plus précaire !

La CGT revendique :

- *un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements ;*
- *une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture ;*
- *la généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative ;*
- *une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois ;*
- *l'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneuriat ;*
- *des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants ;*

- *des CHSCT centraux à l'instar des CCE, avec respect des droits et moyens pour les CHSCT locaux ;*
- *l'extension du contrat de sécurisation professionnelle à tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés et l'amélioration du congé de reclassement dans les entreprises de plus de 50 ;*
- *la construction d'un droit au travail à temps plein, sur un bassin d'emplois, pour les salariés pouvant cumuler plusieurs temps partiels ;*
- *des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre pour tous les salariés (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier au niveau des branches ;*
- *une taxation de tous les CDD et des contrats d'intérim, à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage ;*
- *un compte individuel de formation opposable à l'employeur et un renforcement des droits à la formation professionnelle qualifiante pour chaque salarié, quel que soit son parcours.*

Les mobilisations du 5 mars, l'interpellation des parlementaires ont permis des premiers « bougés » entre l'Accord du 11 janvier et le projet de loi :

Le salarié qui refuserait une mobilité forcée ou la suspension des garanties de son contrat de travail (salaire, horaires,..) ne serait plus licencié pour « motif personnel » mais subirait un licenciement « reposant sur un motif économique ». C'est bien le moins pour tenter de respecter le droit international !

Les délais fixés préalablement au CE pour qu'il rende son avis doivent lui « permettre d'exercer utilement sa compétence » et donc ne pourront pas être inférieurs à... quinze jours.

La consultation du CE doit avoir lieu... « avant que les orientations stratégiques ne soient définitivement arrêtées » (!).

Des représentants des salariés dans les conseils d'administration avec voix délibérative sont maintenant prévus dans les « sociétés » qui emploient au moins 5 000 salariés « avec leurs filiales directes ou indirectes » sur le territoire national, et non plus dans les seules « entreprises » de 5 000 salariés et plus

L'avis rendu par l'instance de coordination CHSCT se substitue aux consultations existantes des CHSCT... seulement « si l'accord d'entreprise le prévoit ».

Malgré les intenses pressions des patrons des assurances et de l'ensemble du Medef, la désignation d'un seul organisme de « complémentaire santé » pour toute une branche (donc permettant des droits égaux entre salariés de petites et grandes entreprises) reste possible.

Mais on est très, très loin du compte ! Ce projet de loi continue de sécuriser les licenciements et non pas l'emploi, de sécuriser la délinquance patronale et non pas les droits des salariés.

Les exigences du Medef ne doivent pas faire la loi.

La CGT appelle l'ensemble des salariés du privé comme du public, des retraités et des privés d'emploi à une journée de grève et de manifestations le mardi 9 avril 2013 pour empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'accord interprofessionnel du 11 janvier et ainsi ouvrir d'autres alternatives.

Le 9 avril, toutes et tous en grève et en manif :

❖ A Vesoul, à 10h00 devant la Gare Sncf

❖ A Gray, à 10h00 Quai MAVIA

Conférence territoriale du 25 avril 2013

La Commission Exécutive de l'UD a validé la tenue d'une conférence territoriale le 25 avril 2013. Cette conférence s'inscrit dans les engagements pris au cours du 49^{ème} Congrès Confédéral et particulièrement dans la cadre de la résolution 6.

L'ordre du jour de la conférence territoriale est axé sur la réactivation des Unions Locales dans le département. C'est aussi un engagement que nous avons pris ensemble dans le 29^{ème} Congrès Départemental et qui partait du constat qu'hormis l'UL de Lure, aucune de ces structures ne fonctionnait réellement et n'avait plus de direction.

L'absence d'activité des UL est tout à la fois un frein à nos actions, à notre renforcement que ce soit en adhérents ou en bases. Le nombre de salariés en difficultés qui contactent l'UD, à défaut d'avoir une structure Cgt plus proche, tout comme les difficultés que nous rencontrons par exemple dans l'organisation et la réussite des journées d'action, illustrent bien l'impact lié à l'absence des UL dans le département.

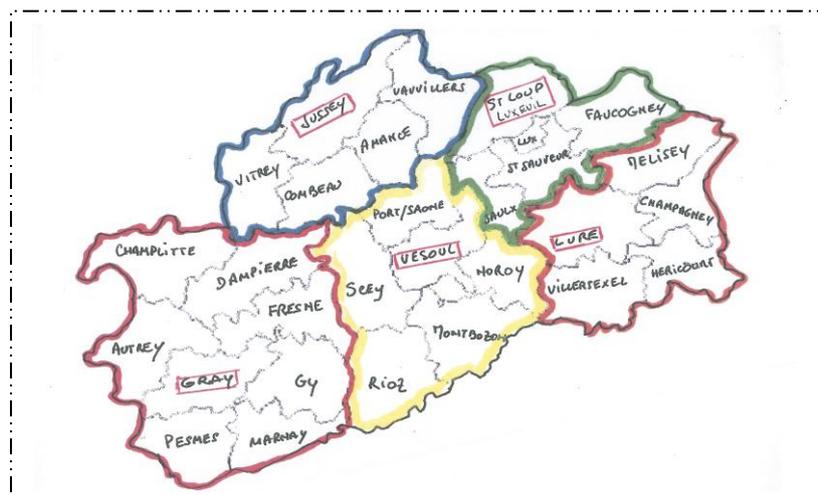
Le fondement même de notre organisation est basé sur la proximité qu'elle doit avoir avec celles et ceux pour qui elle a intérêt à exister : les salariés, les sans emploi et les retraités. Notre existence elle-même repose sur tous ceux là et n'a pas d'intérêt autre.

Avant de nous engager dans la réactivation des Unions Locales, il est nécessaire de débattre de leur rôle, du secteur sur lequel elles seront amenées à agir et des moyens matériels et humains qui permettront d'exercer d'une manière satisfaisante cette présence au plus près de la population.

Même si cette structure doit être un lieu d'échange interpro, elle doit avant tout être le lien entre l'organisation et ceux qui ne l'ont pas encore rejoint. Elle doit permettre à travers des initiatives de parrainage, par exemple, de réduire le fossé existant entre les salariés et la Cgt, ou encore le différentiel qui existe entre celles et ceux qui nous font confiance dans les scrutins tels que ceux des élections prud'hommes ou des très petites entreprises et qui pour autant ne rejoignent pas notre organisation.

La Commission Exécutive de mars 2013 a validé le projet de réactivation qui servira de base aux discussions et à la prise de décisions de la conférence territoriale. Mais, autant se le dire tout de suite, ce projet n'a de sens que s'il est soutenu par les syndicats et leurs adhérents dans chacun des secteurs attribués aux UL.

Nous souhaitons donc que chaque syndicat, chaque base engage, avec ses adhérents, un débat sur cette question d'activation ou de réactivation des UL, avec le vœu de voir la conférence territoriale aboutir à la mise en œuvre rapide d'assemblée de syndiqués dans chacune des UL, où, sous l'impulsion d'une direction, des initiatives pourront rapidement aider à la diffusion de l'information et des propositions Cgt et à son renforcement.





30ème CONGRES DEPARTEMENTAL DES SYNDIQUES CGT DE LA HAUTE-SAONE

6 & 7 Juin 2013 Port Sur Saône

L'Union Départementale des syndicats Cgt de Haute-Saône organise son 30^{ème} Congrès départemental.

Faut-il le rappeler, un congrès, dans notre organisation, est un moment important voire essentiel de la vie de l'organisation.

Essentiel d'une part pour la détermination des orientations de la Cgt Haute-Saône, orientations qui n'engagent pas seulement la structure départementale mais bien l'ensemble des structures Cgt du département (Unions locales, syndicats, bases non organisées, collectifs...) Les résolutions qui y sont prises engagent de la même façon toute la Cgt dans les domaines qui ont été retenus pour constituer l'ordre du jour du Congrès.

Essentiel d'autre part pour le moment de partage que permet le Congrès. C'est un moment où chaque syndicat peut s'exprimer, proposer, critiquer et amender l'activité des trois dernières années et des trois années à venir.

*Mais le congrès c'est également l'occasion de réunir les forces militantes du département et de redynamiser notre activité. La dynamique qui se dégage, pendant et à la suite du congrès est nécessaire à notre organisation, elle l'est d'autant plus face aux enjeux actuels. L'austérité, les attaques incessantes contre nos acquis, la situation de l'emploi, les effets de la crise que patronat et gouvernement tentent de faire payer aux actifs et aux retraités, nécessitent **une Cgt plus forte, plus accessible, ouverte à toutes et à tous et surtout, une Cgt qui gagne et qui donne confiance dans ses actions.** Les thèmes abordés dans le congrès et dont vous trouverez, dans les pages suivantes, la présentation doivent nous permettre d'atteindre cet objectif.*

*Mais pour cela, il est nécessaire que chacune et chacun de nos adhérents s'investissent dans la préparation de ce 30ème congrès départemental, que des débats soient mis en œuvre, avec les adhérents, autour du document d'orientation qui parviendra mi avril dans les syndicats. **Il n'y a pas d'autre chemin pour réussir un congrès et pour nous garantir que l'ensemble des structures seront porteuses des orientations et résolutions adoptées ensemble.***

Résolution d'actualité du 50^{ème} Congrès Confédéral

(Adoptée par les délégués au Congrès)

Tous ensemble pour le progrès social

Les syndicats de la Confédération Générale du Travail, réunis en congrès à Toulouse, s'adressent à vous.

Au quotidien, nos conditions de vie et de travail se dégradent.

En France, en Europe et dans le monde, la crise et ses conséquences sont d'une violence insupportable.

Les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements nourrissent la crise et plongent les peuples dans la misère, réduisent les droits sociaux, s'attaquent aux libertés fondamentales, généralisent l'insécurité sociale.

Les travailleur-se-s et les peuples sont mis en concurrence. Ces politiques alimentent le cercle vicieux de la crise et renforcent le désespoir. La désignation de boucs-émissaires alimente les peurs et les replis identitaires. La CGT poursuivra résolument son combat contre le racisme et la xénophobie.

Cette crise n'est pas pour tous : Les actionnaires continuent à engranger le profit et l'argent facile.

La crise, celle du capitalisme, est d'abord le fruit d'une dévalorisation du travail.

L'issue progressiste à la crise exige une autre répartition des richesses, la reconnaissance, la revalorisation du travail.

Le patronat a déclaré la guerre au monde du travail.

Il profite de la crise qu'il a provoquée et impose des régressions sans précédent : dégradation des conditions de travail, flexibilité accrue, précarisation de l'emploi, suppressions d'emploi, baisse des rémunérations, répression syndicale...

La CGT condamne avec force toutes les formes de répressions, de discriminations, de remise en cause du droit de grève et de l'exercice du droit syndical.

La CGT réclame l'amnistie de tou-te-s les syndicalistes et des défenseurs des droits injustement condamnés, dans le cadre de leur activité syndicale.

La CGT exprime sa solidarité avec tous les salarié-e-s d'ores et déjà engagé-e-s dans les luttes et appelle l'ensemble du monde du travail à se mobiliser pour le progrès social.

Pour sortir de la crise, exigeons une autre répartition des richesses pour le travail, le plein emploi, l'augmentation des salaires, un système de protection sociale solidaire.

Pour sortir de la crise, imposons le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics.

Pour sortir de la crise, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle avec un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour sortir de la crise, construisons un autre modèle économique, social, humain et écologique.

Ensemble, élevons le rapport de forces pour rompre avec les politiques libérales.

Nous sommes résolus à créer les conditions de l'unité du monde du travail, des femmes comme des hommes, des jeunes comme des retraité-e-s, des ouvrier-ère-s comme des cadres, des salarié(e)s précaires, des migrants, des privés d'emploi.

Pour que ça change vraiment, la CGT est disponible pour construire avec vous, votre syndicat, les mobilisations pour le renforcement des solidarités, un syndicalisme de lutte, de conquête, de transformation et de progrès social.

La CGT réaffirme sa volonté de travailler à un syndicalisme rassemblé pour favoriser les convergences d'actions dans la durée, du niveau local, au plus près des lieux de travail jusqu'à l'international.

Elle décide de faire du 1er mai, journée internationale du travail, une journée de lutte et de manifestations.

à l'échelle européenne, la CGT poursuivra la construction du processus de mobilisations en convergence avec tous les salarié-e-s.

Au plan national, la CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser :

pour la reconquête de la Sécurité sociale et la garantie de son financement solidaire fondé sur le travail ;

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, au moment où le gouvernement annonce l'ouverture d'une concertation sur une nouvelle réforme dès la fin de ce printemps.

Dans l'immédiat, il faut empêcher la transposition dans la loi de l'accord minoritaire, fausement nommé « Sécurisation de l'emploi », qui dynamite quarante ans de droit du travail en France.

**Moins de droits pour les salarié-e-s, plus de liberté de licenciement pour les employeurs : c'est non !
Disons le tous ensemble.**

Pour que ça change vraiment, dès maintenant, toutes et tous dans l'action, en grève et en manifestations lors d'une journée nationale le mardi 9 avril 2013.

La crise c'est eux. La solution c'est nous.

TOUS ENSEMBLE !

Le 9 avril 2013, à l'occasion de la nouvelle journée d'action contre la transposition en loi de l'ANI du 11 janvier.

La Cgt70 appelle toutes ses adhérentes et tous ses adhérents à se rassembler et se mobiliser sur les 2 initiatives départementales

➤ **Vesoul à 10h00 place de la Gare**

➤ **Gray à 10h00 Quai MAVIA**

Les cotisations payées dans l'année en tant que salarié ou retraité à une organisation syndicale représentative vous ouvrent droit à un crédit d'impôt.

La loi de Finances rectificative pour 2012 et plus spécifiquement l'article 23, modifie l'article 199 quater C du code général des impôts.

A compter de la déclaration des revenus de 2012, **les cotisations syndicales vont ouvrir droit à un crédit d'impôt sur le revenu** et non plus, comme jusqu'à présent, à une réduction d'impôt.

Le montant de ce crédit d'impôt **s'élève à 66% des cotisations versées**. L'éventuel excédent de celui-ci est remboursé.

Les salariés, retraités ou sans emploi indemnisés qui souhaitent profiter de ce crédit d'impôt ne doivent pas avoir opté pour la déduction des frais réels. Ils doivent être soumis à la déduction forfaitaire pour frais égal à 10 %.

Pensez à joindre le reçu remis par le syndicat à votre déclaration, sauf si vous déclarez vos revenus par internet.

Exemple: l'adhérent d'une organisation syndicale dont le montant de la cotisation s'élève à 100 euros, obtiendra une diminution de 66 euros du montant de son impôt sur le revenu s'il est imposable ou un remboursement de 66 euros s'il est non imposable.

Cette disposition met fin à une inégalité entre syndiqués imposables et syndiqués non imposables, inégalité dénoncée de longue date par la CGT et va permettre aux salariés les plus modestes et adhérents d'organisations syndicales représentatives, de bénéficier de l'incitation fiscale liée à la cotisation syndicale.

Elle devrait également inciter des salariés, retraités ou sans emploi à se syndiquer plus facilement!

**S'ABSTENIR NUIT GRAVEMENT A VOS IDEES...
ENSEMBLE TOUT DEVIENT POSSIBLE !**

